

Intervention de Jean-Marc CLERY - FSU

Il y a une telle disproportion du SRADDET et du long avis du CESER au très court temps d'intervention qui nous est imparté qu'on hésite un peu à les commenter, sachant qu'on sera de toute façon condamné à en rester à un point de vue impressionniste faute d'avoir pu appréhender la totalité de ce « *document-monstre* ».

Comme il est impossible de rentrer dans le détail, on s'en tiendra pour commencer à trois remarques issues de notre lecture du *Diagnostic* régional. La première concerne l'accès au logement social. Un écart significatif est constaté entre la Bretagne et le niveau national pour la part des logements sociaux (moins de 12 % en Bretagne contre plus de 16 %) et on note que 70 % des ménages bretons remplissent les conditions pour en être bénéficiaires. De ce constat qui jette un éclairage assez cru sur notre situation, le SRADDET tire un « *objectif recherché de 30 % de logements abordables* » ce qui est d'un volontarisme modéré sachant que la réglementation impose déjà 20% de logements sociaux. Arrivé au niveau prescriptif, cet objectif se traduit pour finir par une *règle I-2* recommandant seulement que les documents d'urbanisme « *affichent la contribution des territoires la plus forte possible* ». Constituant l'un des aspects les plus importants du volet social du SRADDET, cette question du logement nous semble précisément illustrer la limite du traitement des questions sociales dans le projet régional.

Il y a deux autres questions qu'on aurait envie de poser à la lecture du *Diagnostic* : *Comment la Bretagne aborde-t-elle l'enjeu des migrations pour ne pas l'identifier seulement comme un risque mais aussi comme une opportunité ?* et *Quels Services publics pour les breton.nes en réponse aux enjeux de cohésion sociale et d'égalité des citoyen.nes dans les territoires ?* Il n'en pas question dans les *Objectifs*, pourtant des contributions sur ces deux sujets ont été produites, au niveau régional comme au niveau local ; la FSU a participé à certaines d'entre elles, par exemple la contribution du Conseil de développement Lannion-Trégor-Communauté intitulée « *Une Bretagne accueillante* ». On a l'impression que sur de tels sujets on a préféré se défausser sur les politiques nationales afin d'éviter d'entrer dans des débats qui rompraient le consensus poli.

S'agissant des *Services publics*, c'est même « *encore un peu plus pire* » si on peut dire ! Que ce soient les axes consacrés à la *vie collective* ou aux *proximités* dans les *Orientations* ou que ce soit dans les *Objectifs*, le document régional réussit le tour de force de parler, soit du « *public* », soit « *des services* », parfois même de « *services aux publics* » voire « *à la population* », mais pratiquement jamais des *Services publics* ! Que de contorsions pour l'éviter ! Nous dira-t-on enfin ce qui a changé en 20 ans, de l'ancien SRADT à ce nouveau SRADDET, pour que le maintien des *Services publics* passe du rang d'objectif régional affiché à celui de concept indésirable ?

Mais venons-en à l'appréciation générale de ce SRADDET que l'avis du CESER résume assez bien. : c'est la perplexité qui domine. Les *Orientations*, et surtout les *Objectifs* considérablement étoffés et remaniés, réaffirment certes un grand nombre de principes et d'exigences pour l'action publique qui ont de quoi satisfaire : priorité au défi climatique ; volonté d'opérer une *rupture réfléchie* avec les modes dominants de production, de consommation, d'occupation de l'espace, etc ; responsabilisation des acteurs et notamment des entrepreneurs ; investissement dans l'éducation et la culture ; principe de solidarité...

Hélas, de ces principes il ne reste plus grand-chose dans les *Règles* qui ont pourtant vocation à leur donner une portée effective. Non seulement on peine à voir exactement *comment* et *quand* ces règles trouveront leur déclinaison – comme on l'a dit pour le logement social – mais surtout, tout indique que leur ambition a diminué à mesure que les objectifs affichés se sont étoffés. « *Peu robuste* » conclut le CESER. La formule se veut diplomatique mais en fait elle est très parlante : faute de s'appuyer sur des prescriptions précises, le SRADDET breton risque bien de craquer sous le poids des engagements non tenus.

L'accumulation de bons principes peut aussi s'avérer problématique quand elle se borne à apporter une *satisfaction dérivative* faisant oublier que la réalisation desdits principes ne pourra pas se faire seulement par la mobilisation consensuelle de « *toutes les bonnes volontés* ». Les bonnes intentions proclamées font alors office de paravent. A-t-on remarqué que pour le SRADDET, fidèle en cela à « *l'esprit de la Breizh COP* », il y a de nombreux « *défis* », mais il n'y a jamais de problème ; et encore moins d'adversité.

C'est ainsi que les solidarités doivent être préservées car elles sont « *fragilisées* », mais on ne dira jamais par qui ou par quoi. Pour les transports publics « *l'ouverture à la concurrence* » du rail est « *un contexte* », ce n'est pas une régression pour les usagers ni pour les personnels (les cheminots doivent donc se tromper!?) ; ce n'est pas même un problème pour la réalisation des objectifs en matière d'émission de Gaz à effet de serre (GES). Quant au climat, il est « *la priorité de toutes* » et bien sûr aucune force ne s'applique à faire diversion ou à nier ses responsabilités.

Dans ce *monde idéal* personne bien sûr n'a intrigué jeudi dernier à l'Assemblée nationale pour faire passer à la sauvette « *l'amendement Total* ».

Si le document régional passe sous silence les contradictions économiques et politiques globales auxquelles il serait pourtant nécessaire de se confronter, il n'est pas non plus exempt de contradictions s'agissant des politiques où la Région est elle-même en situation de responsabilité.

Par exemple en matière d'émission de GES, les objectifs de réduction affichés sont-ils vraiment compatibles avec la politique d'autonomie énergétique défendue par la Région ? Peut-être que oui à ne considérer que le volet « *énergies renouvelables* », c'est-à-dire l'essentiel de ce qui est décrit dans les objectifs 23 et 27. Mais *quid* de la pertinence du *Pacte électrique breton* dans sa composante « *sécurisation de l'alimentation électrique* » ? Ne serait-il pas judicieux d'avoir une relecture de cette politique vieille de près de 10 ans à la lumière des nouveaux objectifs en matière d'urgence climatique et des évolutions au niveau du réseau comme de la consommation électrique de ces dernières années ? Impossible en tous cas de savoir si c'est le cas à la lecture du §27-3 pourtant consacré au sujet.

Apparemment le CESER non plus n'aborde pas directement le sujet dans l'avis (*Cf page 33*). C'est est un peu dommage quand on sait l'émoi que la relance début 2019 du projet de *Centrale à cycle combiné gaz (CCG)* à Landivisiau a suscité. Rappelons que cette centrale émettra à elle seule 1Mt/an de CO₂ - l'équivalent de la circulation de 400 000 automobiles parcourant 20 000 km/an (sans parler des autres polluants atmosphériques).

Un mot pour finir à propos de la *Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)* que le CESER relève dans les engagements de la Région et qui doit être aussi, selon nous, une *responsabilité sociale*. La Région a un rôle éminent à y jouer, dans sa relation avec les entreprises et en tant qu'employeur. Avec près de 4 000 *agent.es région* dont 2 800 au moins sont de Catégorie C, avec le départ à la retraite d'environ 20 % de ses effectifs d'ici 5 ans et des problématiques de précarité et de santé-sécurité au travail, les enjeux sont de taille pour la Région.

Confrontée aujourd'hui à un appel à la grève le 28 novembre de l'ensemble des organisations syndicales en réaction à un régime indemnitaire majoritairement rejeté par les agent.es, la Région se doit d'apporter une réponse rapide aux attentes et cela d'une manière qui soit à la hauteur de l'exigence qu'elle porte pour le dialogue social en Bretagne.